

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2009 – 19H00

Présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, Mme MEGE, M. BEDABOUR, Mme ROSSIGNOL, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Excusés : M. FRANCISCO et M. POUILLET.

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 27 mars est approuvé par le Conseil Municipal.

Travaux :

- Secteur des Dômes : En plus des malfaçons les travaux réalisés par l'entreprise BILLET qui devraient être finis ont pris beaucoup de retard.
- Logements OPHIS : la réception des travaux est prévue pour le 28 avril ; les logements sont attribués.
- Foyer Rural : Le matériel est arrivé. Les travaux de mise en sécurité seront effectués dont l'alarme par l'entreprise Serange. Le Foyer Rural devrait être aux normes pour accueillir plus de 600 personnes.
- Projet de logements OPHIS : il se dessine que le projet soit exemplaire du point de vue environnemental. Une ossature bois est prévue. Actuellement, le terrain est situé en zone NA, à modifier au PLU. Pour les VRD, la compétence serait intercommunale.
- Villages remarquables : un rendez-vous est fixé le 30 avril avec le CAUE. Le programme est établi par le cabinet Bautier. S. DUGOURD demande à ce que les habitants soient concertés sur les aménagements prévus.

Droit de préemption urbain : parcelle AM n°266 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption suite à la déclaration d'intention d'aliéner des Consorts MESSAIN au profit de la société AUBERT et DUVAL portant sur la parcelle cadastrée AM n° 266, d'une superficie de 8766 m², vendue 52 596 €.

Subventions :

- 1) Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association du Comité des Fêtes des Ancizes une subvention de 6 000,00 € pour l'aider à financer ses animations.
- 2) Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association du Comité des Fêtes de Comps une subvention de 400,00 € pour l'aider à financer ses animations (dont la fête du 18 juillet).

Il est décidé que la commission va rédiger une trame de formulaire à remplir pour les subventions aux associations.

Saison touristique :

Emplois de l'été :

Mélanie BERGOUGNON sera de retour le 6 juin, elle assurera le camping 4 jours par semaine ; Céline LOPEZ finit le 15 juillet. Les employés seront recherchés.

Demande d'exonération de TEOM :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, pour l'année 2010, à la demande d'exonération de T.E.O.M. de Mr Chapon pour son bâtiment professionnel implanté sur le site de la Plaine des Champs car il bénéficie déjà d'une collecte de DIS.

Réhabilitation de la décharge de Fougères : convention avec la Société Aubert et Duval :

Après plus de trois ans de discussions avec l'entreprise Aubert et Duval, un accord est enfin trouvé pour la réhabilitation de la décharge de Fougères. Ainsi, les principales lignes de cet accord sont :

Une réhabilitation avec pour finalité la création d'un espace naturel qui sera entretenu par la Commune ;

Le versement d'une indemnité mensuelle de 50 000 € pour son financement qui sera de 75 % pour l'entreprise et 25 % pour la commune.

La Société Aubert et Duval ne se sera plus autorisée à exploiter à compter du 15 décembre 2011. Dans l'attente de cette date, les études techniques seront reprises/réalisées pour débiter la réhabilitation dès la fin d'exploitation.

Le Maire est autorisé à signer la convention et à engager toutes les démarches en résultant.

Intercommunalité :

Au mois d'avril, les travaux sur l'intercommunalité se sont renforcés, le projet de territoire est validé ainsi que la refonte des statuts. Dans ce cadre, la Commune a examiné le projet qui lui est soumis et a formulé diverses remarques qui ont vocation à être intégrées. Ces remarques sont de deux ordres : d'une part la reprise complète des compétences du SIVOM et d'autre part, des questions subsistent quant aux compétences tourisme et déchets. Enfin, la question du nombre de délégués par commune reste encore en suspens. Des commissions de travail continuent à se réunir afin de préciser notamment l'intérêt communautaire dans les différentes compétences.

Lors de sa prochaine séance, le Conseil Municipal aura à se prononcer sur la demande d'adhésion de principe de la Commune des Ancizes-Comps à Manzat Communauté.

La séance est levée à 22 heures 15.